



MOTION AU COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION LOCAL 27/03/2024

Dans le cadre du point consacré au bilan du télétravail à la DGFIP de Vaucluse dans ce CSAL, la CGT demande la mise au vote du vœu suivant :

- La note locale du 6 septembre 2023 de « préconisation », exorbitante du cadre national doit être retirée.
- Les engagements pris oralement pour des facilités supplémentaires de recours au télétravail auprès des agents obligés à une mobilité par des restructurations locales doivent être formalisés par écrit et pérennisés.
- Le volontariat doit être posé en principe de base pour tout recours au télétravail.